

REVUE DE PRESSE



13/05/2026



FONCTION PUBLIQUE

Au-delà des 6 % d'emploi direct des agents en situation de handicap, la DGAFP réfléchit à une sécurisation des parcours

 Publié aujourd'hui à 12h22

➤ Diffusé sur [Fonction publique](#)

 3 minutes de lecture  Dépêche n°750555



Par [Danae Corte](#)

Les organisations syndicales étaient invitées le 6 mai 2026 à un premier groupe de travail consacré au handicap dans la fonction publique. Alors que le taux d'emploi direct des agents publics en situation de handicap est passé en moyenne de 5,93 % en 2024 à 6,36 % en 2025 sur les trois versants, dépassant ainsi le seuil légal de 6 %, les discussions ont surtout porté sur un état des lieux de la politique menée avec le FIPHFP et sur les perspectives de déploiement des interventions pour ce fonds, ainsi que sur les améliorations encore possibles à apporter notamment en termes de recrutement.



Les organisations syndicales souhaitent des données plus fines sur l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, afin de mieux flécher les politiques publiques. (© Shutterstock (© New Africa))

La fonction publique a franchi un cap dans sa politique sociale en 2025 en dépassant le seuil des 6 % d'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ce taux était en moyenne de 5,93 % en 2024, il est désormais de 6,36 % pour l'ensemble de la fonction publique. Il est encore réparti de manière différenciée entre versants, avec un taux plus important dans la territoriale (7,68 %) et l'hospitalière (6,28 %). L'État reste néanmoins sous le seuil de l'obligation légale de 6 %, à 5,28 %, mais affiche la hausse la plus forte (+0,42 point depuis 2024).

Ces résultats doivent maintenant s'accompagner "politiques de recrutement structurées" dans un contexte de vieillissement marqué des BOETH (en 2024, 35 % des BOETH ont 56 ans et plus, contre 2 % en 2006, tandis que 50 % ont entre 41 et 55 ans). Lors d'un groupe de travail dédié le 6 mars, la DGAFF, les organisations syndicales et le FIPHFP ont discuté de l'état des lieux et des perspectives de déploiement de cette politique.

Des politiques publiques efficaces

Pour "ouvrir les recrutements à une plus grande diversité de profils et de compétences" et "cibler davantage les jeunes", plusieurs dispositifs sont

déjà mis en place. Le dispositif de recrutement dérogatoire, prévu par le CGFP pour le recrutement sur contrat dans toutes les catégories avec possibilité de titularisation, a été complété en 2017 pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à des postes d'encadrement supérieur dans la fonction publique accessibles par la voie de l'INSP. Cependant, le CNCPH constate une information "insuffisante" sur le dispositif.

Du côté de l'apprentissage, une circulaire pour les années 2023 à 2026 a rappelé les objectifs pour recruter 6 % d'apprentis BOE. 24 140 nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique en 2024 (56 % FPT, 35 % FPE et 9 % FPH) dont près de 5 % sont en situation de handicap. Par ailleurs, la procédure expérimentale de titularisation des apprentis en situation de handicap prévue par la loi de 2019 de transformation de la fonction publique "a concerné un faible nombre de personnes depuis son déploiement", bien qu'il s'agisse d'une "voie de valorisation de l'apprentissage".

Même si les progrès sont visibles, il s'agira maintenant de renforcer l'action ciblée pour les jeunes diplômés, par du mentorat et des formations adaptées.

Une "réussite" mais pas de "relâchement"

Pour Carine Dormy (FO), ces chiffres traduisent bien la "réussite d'une politique publique". Néanmoins, "les efforts ne doivent pas se relâcher", notamment en termes de parcours et de carrières : "Le profil type de la personne RQTH est une femme de plus de 40 ans de catégorie C. Si la proportion est logique du fait du nombre plus élevé de femmes dans les effectifs, nous constatons que les hommes se déclarent moins volontiers, notamment chez les cadres, par peur que cela ne devienne un frein de carrière". Aussi, les organisations syndicales ont mentionné la question des référents handicap, qu'il faudrait davantage professionnaliser. Pour élaborer sur ces questions, un prochain groupe de travail avec la DGAFP devrait être mis à l'agenda social pour septembre 2026.

Pour aller plus loin sur ces sujets, la DGAFP veut donc engager une nouvelle phase de réflexion avec les organisations syndicales et le

FIPHFP. Pour les syndicats, le taux légal d'emploi n'est en effet "pas une finalité" et mériterait des précisions. Sonia Testud (CFDT Fonctions publiques) développe: "Nous demandons une analyse fine par versant, ainsi qu'une évolution depuis 2006 par catégorie de bénéficiaires, car le chiffre de 6 % ne dit pas s'il s'agit de la situation au recrutement, ou si des agents le sont devenus. Ces données sont globales et ne permettent pas de comprendre les réalités propres à l'État, à l'hospitalière et à la territoriale". Cette situation pourrait aussi encourager à développer une politique de "prévention" du handicap qui n'existe pour l'instant pas dans le champ d'action du FIPHFP.

Assurer la pérennité du FIPHFP

Le contexte de diminution du nombre d'administrations ne respectant pas la proportions d'employés en situation de handicap pose aussi des questions sur l'avenir des ressources du FIPHFP. En effet, le montant des contributions avait déjà connu une baisse de 20,84 M€ (-14 %) en 2024 par rapport à 2023, alors que les besoins d'accompagnement des employeurs augmentent en raison des carrières plus longues, de l'augmentation des maladies chroniques et des handicap invisibles. Pour assurer la pérennité du fonds, un projet d'audit de ses finances devrait être soumis au comité national du FIPHFP, qui se tiendra les 18 et 19 mai. Les organisations syndicales siégeant au sein du fonds souhaitent aussi une augmentation du taux d'obligation d'emploi de 6 à 8 % ainsi qu'une stratégie portée sur la prévention.

Par [Danae Corte](#)

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

Rubriques associées

[Dialogue social](#)

[Protection sociale](#)

[Ressources humaines](#)

- [Management](#) •
- [Ressources humaines](#)

Quand les relations agent-usager fragilisent les conditions de travail dans la fonction publique

Par [Marie Malaterre](#) - 12 mai 2026 - 4 min de lecture

Les agents publics en contact avec le public subissent une violence croissante, bien au-delà de ce que connaissent leurs homologues du secteur privé. Derrière ce constat alarmant, une étude de la direction de la prospective et du dialogue public de la Métropole de Lyon pointe des causes structurelles souvent ignorées : dématérialisation à marche forcée, réduction des effectifs, logiques managériales contraignantes. En creux, la mise en cause de la responsabilité de l'institution elle-même.



Image

d'illustration générée par Midjourney.

Si, au fil des études et autres baromètres, les agents publics sont unanimes concernant l'importance du sens qu'apporte à leur métier la notion de mission de service public, ils sont tout aussi unanimes pour dire que la relation de service aux usagers n'est pas aussi épanouissante.

C'est en partant de ce postulat que la direction de la prospective et du dialogue public de la Métropole de Lyon a conduit une [étude](#) destinée à montrer de quelle manière les tensions avec les usagers fragilisent les agents publics et leurs conditions de travail. Un travail qui mêle à la fois une vaste revue de littérature et les enseignements d'études menées en interne au sein de la Métropole de Lyon.

Premier constat, et ce n'est pas une nouveauté, les agents publics sont de plus en plus nombreux à rapporter des situations de violence émanant d'un usager. Pour autant, 93 % des atteintes à la personne, que ce soit des injures, menaces, agressions ou harcèlement, sont

subies par des agents en contact avec le public, alors qu'ils ne représentent que 84 % des agents de la fonction publique, selon des données récentes publiées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Lire aussi : [Salaires, conditions de travail : l'envie de quitter la fonction publique se propage de façon préoccupante chez les agents](#)

Un chiffre que le service prospective de la Métropole de Lyon met en parallèle avec les salariés du privé en contact avec le public. Ils ne sont que 40 % à déclarer de telles atteintes, d'après France Stratégie.

La Métropole de Lyon souligne que les causes des tensions sont diverses et variées mais que certaines d'entre elles sont de nature institutionnelle. En d'autres termes, l'administration a non seulement une responsabilité mais surtout un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité des relations.

Sans surprise, la dématérialisation, la rationalisation des ressources et la réduction d'effectifs constituent, selon l'étude, l'une des racines du mal. Et les guichets uniques *"comme visages de l'administration républicaine"* en sont l'illustration la plus parlante. L'étude détaille ainsi que la numérisation des guichets constitue une source particulièrement bien identifiée de la difficulté d'accès des personnes aux services publics. Cette dématérialisation a pu donner le sentiment d'une disparition des services publics qui, de fait, sont de moins en moins visibles physiquement. *"Cette distance à l'État est alors source de violences symboliques qui alourdissent les obstacles auxquels les individus se confrontent dans leurs parcours administratifs"*, analyse ainsi la sociologue Clara Deville, citée par l'étude.

La dématérialisation a accru la pression sur les guichets physiques et renforcé une spécialisation des flux aux guichets physiques où la mixité sociale des requérants s'amenuise. En d'autres termes : *"des populations à la fois plus nombreuses et plus précaires se rendent dans les accueils qui peinent parfois à répondre et ne sont pas toujours adaptés ni accueillants"*.

"Des employeurs de la contrainte", plutôt que de l'accompagnement

L'autre racine du mal mise en avant par le service prospective de la Métropole de Lyon réside dans les logiques managériales et la pression mise sur les agents publics. Elle constate que les gouvernances publiques successives ont introduit des méthodes de gestion plus strictes avec davantage de gestion par objectifs, des réductions d'effectifs ou encore des opérations de mutualisation. Au final, les agents doivent souvent faire plus avec moins de moyens, dans des organisations parfois perçues comme *"des employeurs de la contrainte"*, plutôt que de l'accompagnement.

Est aussi mise en avant l'asymétrie qui caractérise le plus la relation entre l'utilisateur et l'agent, ce dernier étant vu comme le détenteur de la décision et l'utilisateur comme le requérant. Cette situation contribue à exacerber les tensions au travers desquelles chaque décision défavorable peut être perçue comme un déni de reconnaissance des difficultés de l'utilisateur.

Lire aussi : [Le sentiment de ne pas pouvoir bien faire son travail s'intensifie dans la fonction publique](#)

Les conséquences sur les agents publics et sur leurs conditions de travail sont également multiples. On retrouve ici la notion de conflit éthique dont souffrent de nombreux agents, liée au sentiment de ne pas pouvoir répondre aux demandes des usagers, ni d'accomplir correctement

leur travail. Cette situation conflictualise de manière croissante la relation avec l'utilisateur alors même que l'agent n'est pas décisionnaire. *“Nous sommes ici dans des situations de travail empêché et de violence éthique liée au décalage entre les missions assignées aux agents et les moyens à leur disposition”*, soulignent les auteurs de l'étude.

Les conséquences de cette situation sont à la fois politiques et sociales. *“La dégradation de la relation de service contribue à la perception d'un État défaillant et peut alimenter des votes de protestation ou de défiance”*, résumant les travaux de la Métropole de Lyon. Et d'ajouter : *“À défaut d'un traitement global qui lie les ressources, la conception des services et la reconnaissance professionnelle, on risque d'entretenir un cercle vicieux au sein duquel ni les usagers, ni les agents ne trouvent satisfaction.”*



Par [Marie Malaterre](#)

Publié le 12 mai 2026 · 4 min de lecture

Acteurs publics

- [Transformation](#)

“C'est kafkaïen” : la réforme des hauts fonctionnaires territoriaux enlisée dans les luttes de pouvoir

Par [Paul Idczak](#) - 12 mai 2026 - 5 min de lecture

Plus de six mois après leur validation par le Conseil national de l'évaluation des normes, les textes qui doivent inclure les A+ du versant territorial dans la réforme de la haute fonction publique n'ont toujours pas été publiés au Journal officiel. Rien ne semble même indiquer qu'ils le soient rapidement, alors que les principaux acteurs concernés déplorent l'absence d'échanges avec le gouvernement Lecornu sur le sujet.



d'illustration générée par Midjourney.

Le *top management* de la territoriale sera-t-il un jour inclus à son tour dans la réforme de la haute fonction publique ? Près d'un an après le déblocage de ce chantier sur les rails depuis plusieurs années, la réponse à cette interrogation semble aujourd'hui plus incertaine que jamais. La transposition de ce texte emblématique du premier quinquennat Macron, [qui devait au départ être effective au 1^{er} janvier dernier](#), avant d'être officieusement décalée au 1^{er} juillet pour laisser passer les municipales, tarde en effet à se matérialiser par la publication des textes réglementaires au Journal officiel. Et les informations qui circulent entre les différents acteurs concernés sont, depuis plusieurs mois, aussi rares qu'imprécises.

Les travaux paraissaient pourtant bien entamés lorsque l'ancien ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli, s'était activé pour que la réforme aboutisse, à partir de l'été dernier. Le gouvernement de l'époque, dirigé par François Bayrou, avait même fait un geste, à la rentrée 2025, pour multiplier les emplois accélérateurs de carrière des A+ territoriaux, afin d'accélérer le processus de validation des textes.

Lire aussi : [L'exécutif fait un geste pour faciliter la transposition à la territoriale de la réforme de la haute fonction publique](#)

Mais le remaniement de l'automne a changé la donne. *“Le ministre Marcangeli et son cabinet étaient très à l’écoute, et la démarche avait bien avancé dans les différents circuits préalables à l’adoption des décrets, avec la validation au conseil commun de la fonction publique et par le Conseil national de l’évaluation des normes, se souvient Amélie Dietlin, la coprésidente de l’Association des administrateurs territoriaux de France (AATF). C’est le changement de gouvernement qui a mis un coup d’arrêt un peu brutal à l’avancée du chantier.”*

Le sujet épineux de la comparabilité des corps

Reste que, si David Amiel a été moins proactif sur le sujet, avec des documents réglementaires à l’époque quasiment validés, ce n’est qu’en décembre dernier qu’un nouveau problème a émergé : la fronde des préfets, mécontents des détails du tableau de comparabilité des corps validé par l’équipe Bayrou, et qui ont obtenu du ministre de l’Intérieur, Laurent Nuñez, l’assurance d’une réécriture de l’arrêté en question. L’association du corps préfectoral remettait ainsi en cause l’alignement indemnitaire et indiciaire arbitré à Matignon, qui plaçait à un niveau équivalent certains postes de préfets influents avec des DGS de très grandes collectivités. Depuis lors, [malgré des courriers émanant des associations de la haute fonction publique territoriale et de leurs employeurs](#), adressés directement au Premier ministre Sébastien Lecornu, c’est le statu quo qui est de mise.

Lire aussi : [Comparabilité des corps : le ministre de l’Intérieur offre une petite victoire aux préfets face aux DGS de collectivités](#)

De quoi vexer le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), Philippe Laurent, lequel perçoit, au sein des collectivités, un état d’esprit *“mêlant colère, déception, amertume et résignation”* face à une transposition qui ne voit toujours pas le jour. *“Les préfets ont empêché le texte de paraître car ils ne veulent rien avoir de commun avec les territoriaux : ça les vexe qu’on puisse les comparer à eux”*, déplore le maire de Sceaux (Hauts-de-Seine), voyant dans cette démarche *“la marque d’une profonde méfiance qui n’engage pas à l’optimisme dans le pays”*.

L’association du corps préfectoral, elle, n’en démord pourtant pas. Si l’un de ses cadres nous indique *“ne pas avoir connaissance d’une résistance particulière”*, il précise tout de même, dans la foulée, que les préfets ont eu l’occasion *“de signaler quelques incohérences, non seulement entre le classement des administrateurs de l’État, mais aussi au sein même du classement des fonctionnaires de l’État”*. Et d’ajouter qu’il est *“difficile, au détour d’un arrêté de classement, de bouleverser toutes les hiérarchies fondées sur des réalités en place depuis des années”*.

Le gouvernement silencieux

Derrière cette querelle inter-versants, les collectivités regrettent aujourd’hui le silence du gouvernement Lecornu. *“Nous n’avons aucune nouvelle depuis les municipales, c’est semble-t-il toujours bloqué à Matignon”*, note un élu. *“La situation est kafkaïenne”*, déplore de son côté la présidente du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), Hélène Guillet, qui ne masque pas son désarroi auprès d’Acteurs publics : *“Le premier de nous deux qui a des infos les donne à l’autre...”*

Des difficultés confirmées par Amélie Dietlin, qui évoque *“des contacts compliqués avec les cabinets ministériels”* et alerte sur le fait que *“l’esprit originel de la réforme se délite”*. Résultat des échanges sporadiques : de nombreuses rumeurs circulent en sous-main, certains estimant

que les textes pourraient paraître très vite, tandis que d'autres, moins optimistes, craignent que la réforme n'ait pas lieu avant la prochaine élection présidentielle.

Selon nos informations, l'AATF compterait prochainement agir pour tenter de mettre la pression sur le gouvernement, par le biais, par exemple, d'une *class action*, face à l'impression "*d'avoir été baladés depuis trop longtemps*". Contactés au sujet du calendrier de publication des décrets, les cabinets de Sébastien Lecornu et de David Amiel n'ont pas répondu à nos sollicitations.



Par [Paul Idczak](#)

Publié le 12 mai 2026 · 5 min de lecture

Acteurs publics

DÉBATS VIOLENCES SEXUELLES

« Le patriarcat repose sur l'idée que le corps des enfants et des femmes serait à la disposition des hommes »

TRIBUNE

Anne-Claude Ambroise-Rendu

Historienne

Une révolution culturelle doit avoir lieu pour regarder en face les violences sexuelles et cesser de les considérer comme une fatalité, appelle, dans une tribune au « Monde », l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu, qui revient sur l'histoire juridique et culturelle du sentiment de propriété masculin sur le corps d'autrui.

Publié aujourd'hui à 06h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

La publication des ouvrages du journaliste Frédéric Pommier et du musicien et comédien Romain Lemire, en avril, la tentative de suicide d'un père de famille mis en examen, le 10 avril, pour « viols et agressions sexuelles sur mineurs » – 34 victimes, âgées de 3 à 9 ans – et « enregistrements d'images pornographiques de mineurs » : toutes les semaines, les médias évoquent de nouvelles affaires de pédocriminalité. La permanence douloureuse de ces évocations rappelle que l'agression sexuelle ou le viol de mineurs ne sont pas exceptionnels. Ils constituent un fait social massif que nos sociétés doivent impérativement apprendre à affronter en dépassant le haut-le-cœur.

Quelque chose d'effroyable transparaît dans ces affaires récentes, comme dans les statistiques produites par les enquêtes de victimation. La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants avançait, en 2023, le chiffre de 160 000 victimes par an. La puissance d'un pouvoir masculin caractérisé par le continuum de la culture du viol, de l'inceste, du harcèlement et de la pédocriminalité se donne ainsi à lire avec une cruelle éloquence.

Les données statistiques produites sur les viols d'enfants, qu'ils soient perpétrés par des parents ou des proches de la famille, rappellent à quel point le patriarcat est construit sur une représentation profondément enracinée, massivement incorporée et par là difficilement ébranlable : le corps des enfants et des femmes serait à la disposition des hommes. Ce sont ces mêmes hommes qui revendiquent volontiers le rôle d'initiateur, quand ils n'invoquent pas purement et simplement – comme le violeur de Frédéric Pommier – le plaisir et l'envie supposés de l'enfant, toutes choses qui résonnent comme un écho du discours des défenseurs de la pédophilie des années 1970 et 1980.

Chaque année depuis des siècles, des centaines de milliers d'hommes font de l'enfance des autres un cauchemar parce qu'ils usent d'eux comme d'objets appropriables et consommables. Un cauchemar qui se conjugue au futur, tout au long d'une vie. A cela viennent s'ajouter les réticences sociales et institutionnelles à admettre, soit la réalité de l'attentat, soit sa gravité, les résistances à sanctionner le crime, la méfiance des juges et des médecins, toutes choses qui peuvent être interprétées comme résultant d'un regard masculin sur la sexualité, le corps, la violence, l'enfance. Tout se passe encore trop souvent comme si, somme toute, ces histoires de touche-pipi et de famille n'étaient pas bien graves.

Certes, depuis 2021, [le mouvement #MeTooInceste](#) a entamé le silence médiatique et social autour de ce crime, mais sans ébranler suffisamment les structures sociales et culturelles de la domination pour que les hommes, tous les hommes – au sens d'une organisation systémique, un outillage mental partagé –, cessent de se considérer comme les conquérants de ces territoires de chair.

Au bon vouloir des adultes

Comment inscrire dans le corps et le cerveau des hommes la conviction qu'une relation sexuelle avec un enfant ne saurait se lire au prisme du « consentement » ? Que c'est un « attentat », ainsi que le qualifiait le code pénal jusqu'en 1994 ? Que cet attentat, nommé aujourd'hui plus souvent « abus », constitue une violence et, aux yeux de ce même code pénal, un crime ? Le statut des enfants est complexe : il faut admettre que si leur corps leur appartient, cette propriété n'est pas « *pleine* », ce que le code pénal de 1810 avait établi. Et comment pourraient-ils se sentir le droit de dire non puisqu'ils sont socialisés à obéir aux adultes qui les guident, les protègent, les éduquent ?

Leur consentement n'a pas de sens puisque leur position dans l'ordre social est infériorisée et dominée. Sujets du droit, certes, mais sujets biologiquement et socialement immatures et dépendants, ils restent soumis au bon vouloir des adultes. L'inceste invite donc aussi à interroger la manière dont nous avons sanctifié la famille fût-elle recomposée ou élargie, sans interroger en profondeur les structures de domination qui la régissent.

Sans considérer la dimension sociale de la pédocriminalité et sans prendre cette question à bras-le-corps, on passe donc à côté d'une réponse sérieuse et collective à ce problème. Ainsi, s'en tenir, pour désigner la pédocriminalité, à la perversion ou à la monstruosité, c'est la psychologiser à outrance ou, pire, la noyer dans le trou noir de la conscience collective pour mieux oublier ce qu'elle doit aux rapports de domination.

Ce qu'il faut, c'est une révolution culturelle qui aura soin d'éviter les écueils du discours sécuritaire et l'aspiration à un contrôle social toujours plus étendu et tendanciellement classiste. Mobilisant plus qu'aucun autre crime la question de la récidive et de la dangerosité, le crime sexuel est à l'origine d'un régime pénal spécial appliqué, en France, aux auteurs d'infractions sexuelles.

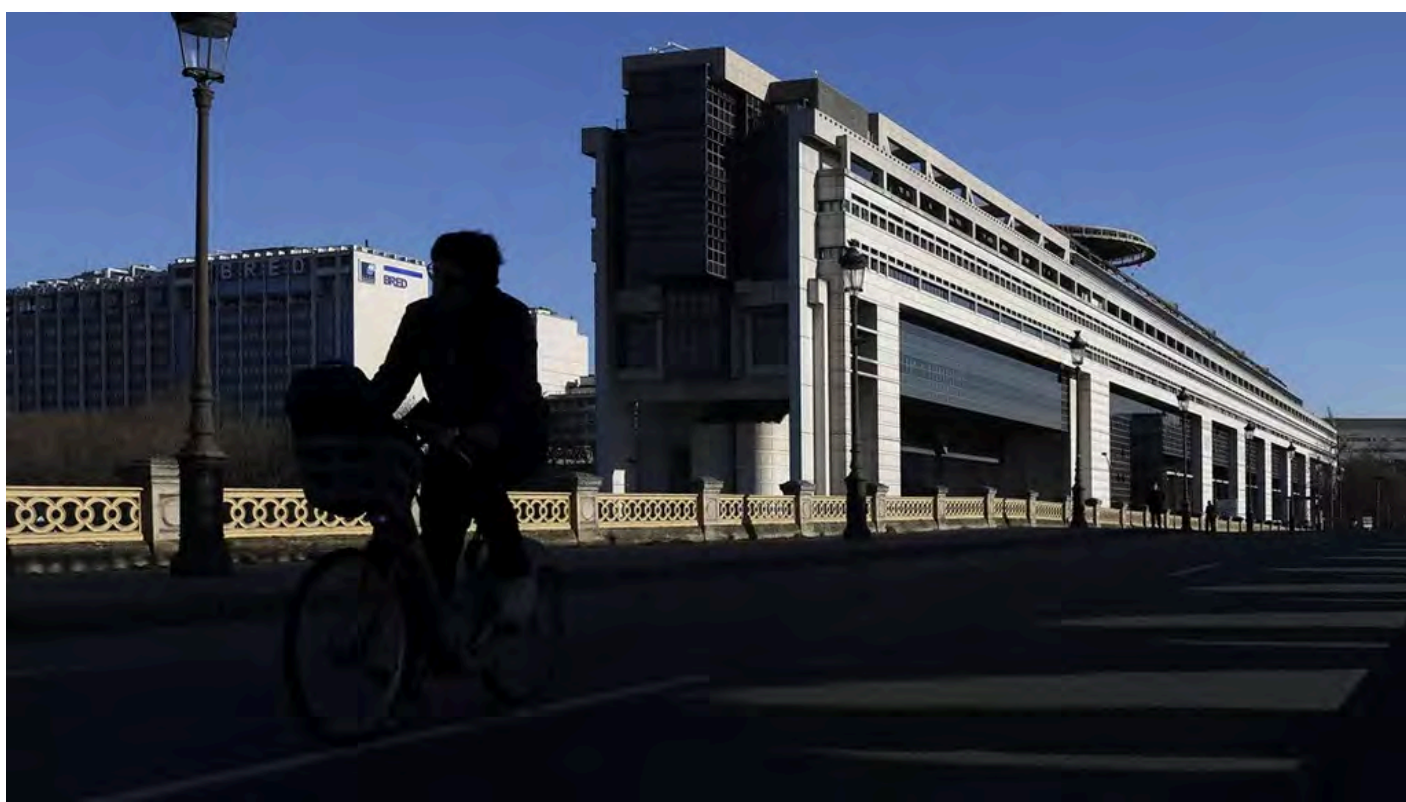
Aux citoyens et citoyennes, donc, de veiller à maintenir le fragile équilibre entre sécurité et liberté, à prêter attention à la frontière poreuse qui sépare l'indispensable détection d'une surveillance étendue à l'ensemble des activités humaines. Les femmes, mères ou pas, sont en première ligne pour défaire les idéaux masculinistes qui dominent les rapports entre les genres et les générations – sans exclusion, ni déresponsabilisation des hommes, évidemment. Dans cette déconstruction, tout le monde a tout à gagner.

Affirmer que le viol, l'agression ou l'atteinte sexuelles, sur mineurs comme sur adultes, ne sont pas une fatalité, c'est aussi admettre qu'on ne les éradiquera pas. Se demander s'il existe des sociétés dans lesquelles ils sont inexistantes ou si cela reste une sorte d'idéal de la raison inaccessible constitue un exercice impérieux de salubrité politique. Or, on sait déjà que la prévalence du viol varie significativement en fonction de l'organisation sociétale, ce qui invite à regarder de près ce que font nos voisins et pas seulement au plan strict de la réponse pénale au crime, mais aussi en matière éducative.

DÉCRYPTAGE

« Il ne s'agit pas de vendre les bijoux de famille » : l'Etat actionnaire réorganise son portefeuille

L'Etat va céder trois actifs à la Caisse des dépôts pour 2,5 milliards d'euros. Cette réorganisation vise à recentrer l'Agence des participations de l'Etat sur des enjeux de souveraineté, tout en renforçant les missions de la Caisse dans le logement et le développement territorial.



L'Etat actionnaire réorganise son portefeuille en transférant des actifs à la Caisse des dépôts, pour se recentrer sur les enjeux de souveraineté. (Photo Stéphane Lemouton/Sipa)

Par **Sébastien Dumoulin**

Publié le 11 mai 2026 à 19:45



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

A l'échelle de l'Etat actionnaire, c'est un mouvement d'ampleur : il va céder à la Caisse des dépôts trois actifs, pour un montant d'environ 2,5 milliards d'euros. La vente concerne la Société pour le logement intermédiaire (SLI), la société Autoroute et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF). Toutes

trois devraient quitter le portefeuille de l'Agence des participations de l'Etat (APE) pour rejoindre celui de la Caisse dans le courant de l'année.

Il ne s'agit donc pas d'une privatisation. Depuis l'introduction en Bourse de FDJ United (ex-Française des jeux) en 2019, l'Etat n'a d'ailleurs pas cédé d'éléments importants de son portefeuille, aujourd'hui évalué à plus de 200 milliards d'euros avec près de 86 participations dans l'énergie (EDF, Orano, Engie...), l'industrie (Renault, Airbus, Safran, Thales...) ou encore les services (La Poste, Orange, France Télévision...). La cession actuelle relève davantage d'une réorganisation.

« L'idée est de mieux se répartir les rôles entre les deux grands actionnaires publics que sont l'Etat d'un côté, à travers l'Agence des participations de l'Etat, et la Caisse des dépôts de l'autre », explique Alexis Zajdenweber, directeur général de l'APE.

Recentrage sur la souveraineté

Côté acheteur, **la Caisse des dépôts** lorgnait trois sociétés actives dans des secteurs où elle dispose déjà d'une expertise et d'une mission. Il s'agit d'abord de la construction de logements abordables. La Caisse en a financé 122.000 rien que l'an dernier, dont une grande partie de logements intermédiaires. Cette activité sera renforcée par l'acquisition de la SLI, créée par l'Etat en 2015 et progressivement dotée de 1 milliard d'euros pour financer des logements intermédiaires (environ 6.500 ont été construits et 2.000 sont en cours de livraison selon Bercy). « C'est un levier supplémentaire que la Caisse des dépôts va pouvoir utiliser pour soutenir la politique du logement », se réjouit son directeur général adjoint, Antoine Saintoyant.

LIRE AUSSI :

- **EXCLUSIF - La Caisse des dépôts accorde un prêt de 5 milliards d'euros à RTE pour rénover les réseaux électriques**
- **DECRYPTAGE - Livret A : la décollecte continue, mais la manne attise toujours les convoitises**

Quant aux deux sociétés concessionnaires des tunnels alpins du Mont-Blanc et du Fréjus ainsi que des portions d'autoroutes qui permettent de les rejoindre, elles s'inscrivent parfaitement dans la mission de développement économique territorial que se fixe la

Caisse, en particulier dans les zones de montagne. La Caisse des dépôts prévoit de financer l'ensemble de l'opération sur ses fonds propres.

« Il y a une volonté proactive de faire évoluer notre portefeuille »

Alexis Zajdenweber, directeur général de l'APE

Côté vendeur, l'APE voulait faire un peu de ménage dans son portefeuille, quitte à céder des actifs moins stratégiques, pour le recentrer sur des sujets de souveraineté. Cette priorité, fixée par le gouvernement, s'est traduite ces dernières années par le rachat de 100 % d'EDF, mais aussi par des investissements dans **les câbles sous-marins** (ASN), les satellites (Eutelsat), **les supercalculateurs** (Bull), etc.

« Il y a une volonté proactive de faire évoluer notre portefeuille », assure Alexis Zajdenweber. « Et les produits de cession nous permettent à la fois d'assurer le financement d'opérations déjà engagées, mais aussi éventuellement de réaliser d'autres opérations ».

Pas un levier pour redresser les finances publiques

Une opération gagnant-gagnant, en somme. « Il y avait un alignement stratégique des deux parties de la transaction », se félicite le ministre de l'Economie, Roland Lescure. « Ces 2,5 milliards d'euros permettront à l'APE d'envisager un avenir d'investissements et de poursuivre la stratégie de souveraineté que je lui ai confiée », souligne-t-il - tout en précisant qu'il n'y a pas d'opportunité particulière identifiée, pour des acquisitions comme pour des cessions.

« A ce stade, le portefeuille me va bien », assure le ministre de l'Economie, qui met d'ailleurs en garde contre la tentation de voir dans les participations de l'Etat un levier pour redresser les finances publiques, alors que la délicate situation budgétaire de la France est **encore compliquée** par la guerre en Iran.

« Il ne s'agit pas de vendre les bijoux de famille pour se désendetter : la cession d'un actif n'a aucun impact sur le déficit et l'impact sur le désendettement est minime, puisque l'on parle de quelques dizaines de milliards d'euros, quand la dette dépasse

3.000 milliards. Je ne vends un actif que s'il n'a plus sa place dans la stratégie d'investissement de l'Etat. »

Sébastien Dumoulin

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Engie
- Renault-Nissan
- Airbus
- Thales
- EDF
- Privatisation, Nationalisation
- Finances Publiques
- Transports
- Roland Lescure
- Iran